



Plan assainissement 2012-2018

Comité de suivi du 22 février 2013

5 – La réduction du phosphore dans les détergents



Crédit photo : © Thierry DEGEN/METL-MEDDE

Bénédicte TARDIVO

MEDDE – DGALN – DEB - PGREM



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Évolution de la politique de limitation des phosphates et composés du phosphore dans les détergents en France

1. Évolution réglementaire : point sur la réduction et la substitution du phosphore dans les détergents

2. De nouvelles problématiques :

- Étude sur les substituts aux phosphates (2012-2013)
- Études sur l'AMPA (2012-2014)

3. Réflexions sur la poursuite de la mise en place de la politique de limitation du phosphore dans les détergents (2012-2014) :

- Projet de parution d'un décret d'application
- Projet d'évolution de la TGAP « Lessives »
- Projet de convention d'engagement volontaire

1. Évolution réglementaire : point sur la réduction et la substitution du phosphore dans les détergents

- Au début des années 90's, les phosphates sont largement utilisés et se retrouvent en grande partie dans les stations d'épuration et les cours d'eau.

Problème du coût de traitement en station d'épuration + phénomène d'eutrophisation des milieux aquatiques.

Origine du phosphore dans les eaux usées domestiques en 1990

excréments humains (métabolisme)

un homme absorbe et rejette environ 1,5 g de P/jour

eaux ménagères

Apports de l'eau de distribution : 0,1 g

Apports dus au lavage et à la cuisson des aliments : 0,3 g

Poudres à laver/détergents : jusqu'à 2 g P/habitant/jour

- tripolyphosphate de Na (le plus répandu) $\text{Na}_5\text{P}_3\text{O}_{10}$

- pyrophosphate de Na $\text{Na}_4\text{P}_2\text{O}_7$

- pyrophosphate de K $\text{K}_4\text{P}_2\text{O}_7$

- phosphate trisodique Na_3PO_4

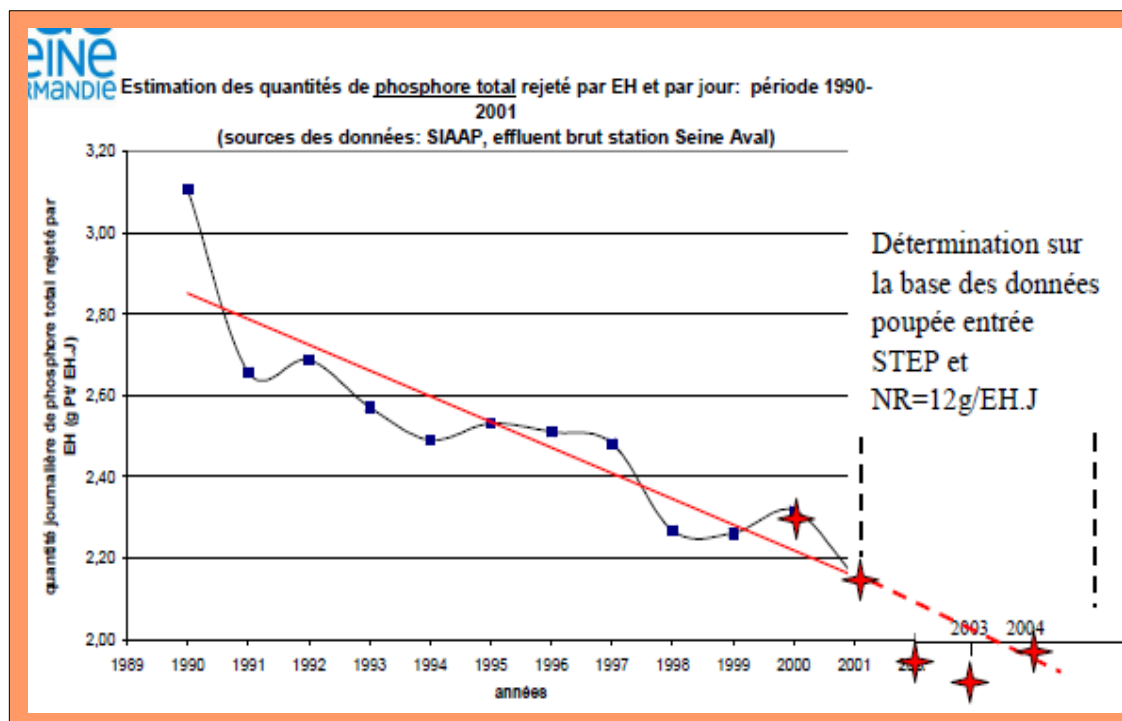
TOTAL : 3 à 4 g de P/jour en 1990



Diminution de la contamination à la source!

- Accord cadre entre les entreprises et l'État (juillet 1991). Objectif diminuer de moitié des rejets en phosphates.

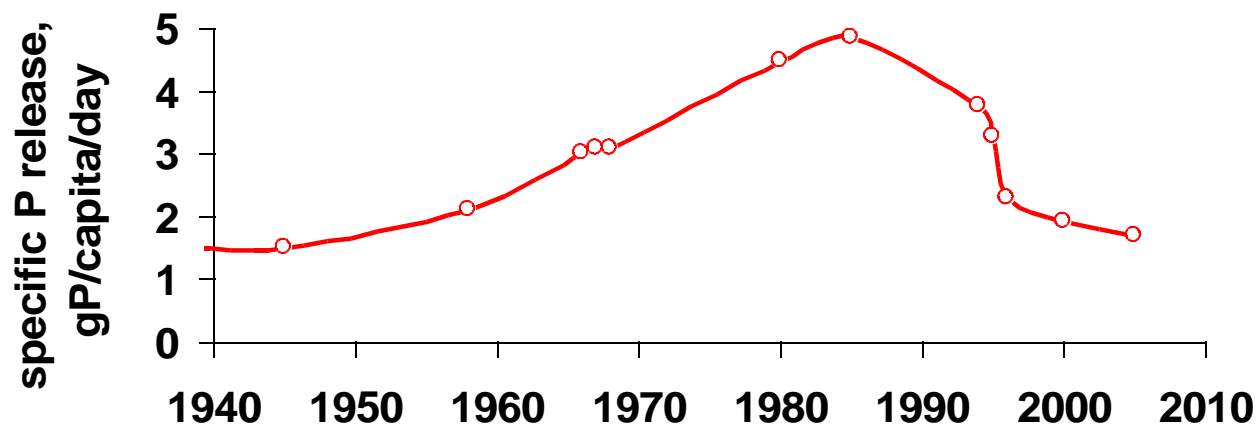
- En 2000 la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) « Lessives » est instituée. Pour inciter les fabricants à limiter les phosphates dans les lessives.



EPURATION DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES

NATURE ET PARAMETRES DE POLLUTION

(J. LESAVRE)



Source : Piren-seine, 2011

- **Interdiction totale des phosphates dans les détergents textiles ménagers (lessives domestiques) en 2007 (1er juillet) grâce au décret d'application n°2007/491 du 29 mars 2007.**

Diminution de l'ordre de 20 à 25 % du phénomène d'eutrophisation.

Origine du phosphore dans les eaux usées domestiques en 2010

Origine P		Valeur retenue	Min.	Max.
Métabolisme humain	g P/(j.individu)	1.4	1.2	1.6
Détergents lessiviels ménagers	g P/(j.individu)	0.0	0.0	0.1
Détergents lave-vaisselle ménagers	g P/(j.individu)	0.2	0.0	0.4
Total rejets domestiques	g P/(j.individu)	1.6	1.2	2.1

**TOTAL : 1,6 à 2,1 g de P/jour
en 2010**

Rappel 1990 : 4g de P/jour

MAIS TOUJOURS PROBLÈME D'EUTROPHISATION, COUT ET DIMINUTION DE LA RESSOURCE EN PHOSPHORE = POURSUITE DE LA POLITIQUE DE LIMITATION A LA SOURCE ET NOUVELLES MESURES :



- **Interdiction des phosphates dans tous les détergents à compter de fin 2012 (art. 27 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009. Loi de programmation.)**
 - détergents laves vaisselles domestiques
 - détergents textiles industriels
- **Interdiction des phosphates dans les détergents pour lave-vaisselle industriels à compter de 2015.**
- **Le décret d'application de la loi Grenelle 1 a été soumis aux consultations obligatoires (MIE et CNE en 2010), mais n'a pas pu être notifié à la commission européenne, car, entre-temps, la commission européenne a présenté un projet de révision du règlement « détergent » au niveau communautaire. Tant que le texte n'était pas définitivement adopté au niveau communautaire, la France ne pouvait pas appliquer les orientations de la loi Grenelle 1.**

- **Fin 2010, la Commission Européenne propose de réviser le règlement détergent (CE) n°648/2004. Les négociations sont entamées dès janvier 2011 et se terminent avec la publication du nouveau règlement détergent (CE) n°259/2012 le 30 mars 2012 au JOUE.**
- **Les nouvelles dispositions sont les suivantes (annexe VI bis) :**
 1. La limitation des phosphates et composés du phosphore dans les détergents textiles ménagers à 0,5 gramme par dose de lavage avant le 30 juin 2013.
 2. La limitation des phosphates et composés du phosphore dans les détergents pour les laves vaisselles des particuliers à 0,3 grammes par dose de lavage, au plus tard le 1^{er} janvier 2017 (sauf si le parlement et le conseil adoptent un texte législatif différent basé sur une étude approfondie et une proposition de texte faite par la commission européenne avant le 1^{er} juillet 2015).

GRAND CHANGEMENT : la France n'agit que sur la teneur en phosphates contenu dans les détergents en les interdisant ou en prévoyant de les interdire. Les phosphonates ou autre composés du phosphore ne sont pas visés.

Alors que, le nouveau règlement européen vise à la fois les phosphates et également les composés du phosphore et prône leur limitation.

- **Toutefois : la nouvelle rédaction laisse la possibilité aux États-membres de mettre en place les mesures annoncées avant la date limite indiquée (article 14, point 4.).**
- **Les États-membres peuvent mettre en place des politiques nationales concernant les autres types de détergents non visés dans le nouveau règlement (article 14, point 2.) :** Les détergents textiles industriels + les détergents laves vaisselles industriels.
- **La Commission insiste sur le fait que les phosphates et composés du phosphore doivent être remplacés lorsqu'il existe des solutions de remplacement techniquement et économiquement réalisable.**

2. De nouvelles problématiques

- **Substituer les phosphates et composés du phosphore dans les détergents de demain tout en s'assurant que les produits de substitution soient économiquement, socialement et environnementalement viables.**

Étude bibliographique sur l'impact environnemental des substituts aux phosphates dans les détergents laves vaisselles domestiques et détergents textiles industriels (INERIS, en cours de réalisation).

Les enjeux des détergents se situent aujourd'hui sur les aspects écotoxicologiques et moins sur le phosphore.

- **Une approche micropolluants : transformation des phosphonates en AMPA et glyphosate. Comme pour les problématiques industrielles, on assiste aujourd'hui au passage d'une problématique macropolluants (le phosphore) à une problématique de micropolluants (phosphonates et consorts inconnus, etc.)**

*« Appui à la mise en œuvre des programmes de mesures DCE de lutte contre la pollution diffuse par les produits phytosanitaires. Recherche et développement d'outils d'identification des sources de contamination et des processus de transformation. Exemple du glyphosate et de l'AMPA », **BRGM**. 2011-2013.*

3. Réflexions sur la poursuite de la mise en place de la politique de limitation du phosphore dans les détergents (2012-2014) :

Une nouvelle stratégie pour limiter les phosphates et composés du phosphore dans les détergents en France se basant sur différents outils : décret d'application, révision de la TGAP « Lessives », convention d'engagement volontaire.

- **Projet de rédaction d'un décret d'application pour 2013 :**

1. La limitation des phosphates et composés du phosphore dans les **détergents textiles ménagers** à 0,5 gramme par dose de lavage avant le **30 juin 2013**.

2. La limitation des phosphates et composés du phosphore dans les **détergents pour les laves vaisselles des particuliers** à 0,3 grammes par dose de lavage, au plus tard le **1^{er} janvier 2015** ?

Ou convention d'engagement volontaire, avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017?

3. A ce stade, les détergents industriels ne seraient pas visés dans un décret d'application.

■ **Projet d'évolution de la TGAP (taxe générale pour les activités polluantes):**

1) La TGAP « Lessives » est créée dès **2000**, elle concerne les lessives, les préparations de lavage auxiliaires et les produits assouplissants. **Produits domestiques et industriels.**

2) La TGAP « Lessives » est révisée en **2006** afin de la rendre plus incitative.

Teneur en phosphates (en% du poids total)	Taxation en €/tonne de marchandise		
	2000 Entrée en vigueur au 1er janvier 2000	2007* Entrée en vigueur au 1er juillet 2007	2012** Entrée en vigueur au 1er janvier 2013
Inférieur à 5%	71,65	39	42,3
Entre 5 et 30%	79,27	168	182,22
Plus de 30%	86,9	280	303,7

Sources : MEDDE, 2013.

* Révision de la TGAP Lessive par la loi de finances pour 2007 (loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007).

** De 2000 à fin 2012 réévaluations annuelles des tarifs dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu. A compter du 1er janvier 2013 l'évolution tarifaire de la TGAP est indexée sur le taux d'inflation (loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013).

3) En **2008**, on pense à la réviser de nouveau mais le projet n'aboutit pas. Les phosphates étant interdits depuis 2007 dans les lessives domestiques, la TGAP n'est incitative que pour les lessives industrielles.

4) En **2013**, la question de faire évoluer la TGAP « Lessives » se pose de nouveau. Inscrit dans la feuille de route du gouvernement. **Nécessité d'une étude d'impact.**

- **Projet de convention d'engagement volontaire :**

La convention d'engagement volontaire pourrait contenir des actions concernant notamment la limitation volontaire des phosphates et composés du phosphore dans les détergents industriels notamment.

Les discussions avec les professionnels ont été entamées (réunion le 29 janvier 2013).

Ces réflexions doivent être proposées et validées par le cabinet.

Merci de votre attention

Bénédicte TARDIVO

Chargée de mission Eau-Assainissement

MEDDE / Direction de l'eau et de la biodiversité

La Grande Arche, Paroi sud, 92055 la Défense cedex

